

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 janvier 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/01/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 4

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Thierry CAZALS par Elisabeth DAUZAT, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Agriculture/PAT : Renouveau et reconquête du monde agricole

Le PAT Haut Languedoc et Vignobles a obtenu son renouvellement en 2022 pour 5 ans ; l'un des axes de travail retenus vise à accélérer la transition agricole par l'accompagnement de la relocalisation de l'agriculture, en particulier nourricière.

Rappel du contexte agricole territorial :

Le territoire constitue l'un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault.

La Surface Agricole Utile représente 44 798 ha au total, soit 23,3 % du territoire mais elle est en constante diminution (-4 % entre 2010 et 2020). En 2019, 1 909 exploitations agricoles ont été recensées sur le Pays ; elles représentent 26% des exploitations du département de l'Hérault.

De même, entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 15,6 % sur le territoire.

Par ailleurs, la population agricole est vieillissante ; sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, 50,5 % des exploitations agricoles ont au moins un exploitant de plus de 55 ans. De nombreux agriculteurs sont bientôt ou déjà en âge d'arrêter leur activité, néanmoins peu transmettent leur activité et leur outil de production.

D'autres menaces pèsent sur l'agriculture : changements climatiques, artificialisation des terres, dégradation des sols, effondrement de la biodiversité, instabilité économique, évolution de la réglementation, difficulté de transmission des exploitations...

Or, l'agriculture exerce un rôle important non seulement sur le plan économique, pour la production de biens alimentaires et non alimentaires, la création d'emplois localisés mais plus largement, pour l'entretien de l'espace, la gestion de ressources naturelles, le maintien d'un patrimoine rural important et la biodiversité. Ce cadre privilégié, aux paysages de qualité, diversifiés et préservés, est un atout essentiel pour l'attractivité du territoire.

Pour préserver cette agriculture en danger, il convient d'agir rapidement :

Les travaux de concertation, les diagnostics, les stages et les premières opérations menées en 2022 et 2023 ont donc permis d'identifier plusieurs objectifs prioritaires à atteindre afin de renouveler le monde agricole :

- Lutter contre la déprise agricole
- Transmettre les exploitations agricoles existantes
- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
- Préserver les terres agricoles.

Au côté des acteurs du monde agricole, les collectivités territoriales sont des acteurs clés qu'il convient de mobiliser activement autour de ces enjeux stratégiques. Les travaux de concertation et stages réalisés ont permis d'identifier que les élus des communes avaient le souhait de développer l'agriculture et installer de nouveaux agriculteurs mais manquaient de compétences, d'ingénierie, de moyens humains et financiers pour le faire. Or les communes sont souvent des interlocuteurs de premier plan pour des porteurs de projet en recherche de terres pour s'installer.

Le Pays a donc identifié un besoin d'accompagnement des élus sur la gestion du foncier et les outils pour favoriser l'installation agricole, et un besoin d'accompagnement des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet agricole communal.

L'un des objectifs stratégiques du **projet Leader « Lieux de vie, Terres d'envies »** est aussi de soutenir le développement d'actions agricoles expérimentales, multi-sectorielles et collectives alliant public et privé, professionnels et habitants. Pour mener ce travail, le projet Leader propose d'intervenir afin de mettre en place, accompagner et animer un dispositif local innovant et multisectoriel pour l'accès au foncier et le maintien agricole sur des micro-espaces.

L'opération de renouvellement et de reconquête du monde agricole :

Le projet présenté vise donc à mettre en œuvre cette stratégie et répondre aux besoins exprimés par les collectivités par la réalisation d'une opération d'accompagnement auprès de communes volontaires.

Le Pays se propose d'apporter un appui auprès de ces communes de la phase d'identification des terres à l'installation d'un agriculteur jusqu'à la commercialisation des produits :

- soit en assistance à maîtrise d'ouvrage via l'ingénierie du Pays
- soit par la prise en charge de prestations mutualisées (mobilisées dans le cadre de ce dossier)
- soit en mobilisant et assurant la coordination avec les partenaires concernés et/ou compétents.

Plus précisément, sur chacune des phases de travail, le Pays se propose :

- D'accompagner l'identification et la mobilisation du foncier disponible : élaboration d'un triple diagnostic à l'échelle communale (agricole, foncier, alimentaire) et identification des opportunités foncières (foncier communal, foncier privé à vendre, friches, foncier irrigué et irrigable, etc.) = état des lieux réalisé en direct via l'ingénierie du Pays, avec l'appui entre autres de l'EPTB Orb et Libron pour le volet eau, et de prestations techniques lorsque nécessaires
- De mobiliser les experts pour l'analyse du potentiel agronomique et des besoins en eau, électricité, travaux, etc... du foncier identifié = mutualisation par le Pays de prestations techniques (juridique, scientifique, agricole...) ou mobilisation des structures compétentes
- D'accompagner la commune pour l'élaboration des dossiers et demandes de subventions concernant les investissements / équipements et travaux de remises en état des parcelles agricoles identifiées = assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes concernées
- De mobiliser et coordonner les partenaires concernés et expert de l'installation agricole pour la recherche d'un ou plusieurs porteurs de projet = coordination et AMO du pays auprès de la commune
- D'accompagner la consolidation et la commercialisation des activités agricoles en place sur la commune = AMO du Pays en partenariat avec les CC pour les projets économiques (restauration collective, boutiques de producteurs...).

Chaque projet doit redonner vie aux territoires ruraux et participer fortement à recréer du lien social.

Le partage de ces enjeux agricoles et alimentaires avec l'ensemble de la population locale est un des facteurs clés pour accompagner et favoriser l'émergence de relais et initiatives permettant le maintien de cette agriculture.

Un comité technique sera par ailleurs mis en place avec l'ensemble des partenaires agricoles (CC, PNRHL, CD34 ; Région, DRAAF, CA34, EPTB...) ; il sera associé au suivi des projets accompagnés.

Sur ce volet agricole, l'objectif est d'assurer cet appui et AMO auprès de 4 communes en moyenne par an, sur le territoire du Pays sur 2 à 3 ans en fonction de la mobilisation et des projets accompagnés.

Des actions de communication viennent compléter cette opération.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour mener cette opération est le suivant :

Dépenses		Ressources	
Prestations (experts techniques, juridiques, agricoles...) et communication	36 300,00 €	Leader	30 238,84 €
Coordination	9 123,50 €	CD34	7 559,71 €
Frais généraux	1 368,52 €	Autofinancement	9 449,64 €
Frais déplacement	456,17 €		
TOTAL	47 248,19 €	TOTAL	47 248,19 €

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant :

- de valider le projet et plan de financement présenté,
- l'autoriser, à solliciter les demandes de d'aides et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté, ci-dessus, dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER LEADER.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide le projet et plan de financement présenté,
- autorise le président, à solliciter les demandes de d'aides et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise le président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté, ci-dessus, dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER LEADER.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 19 janvier 2024

Le Président,



